



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

**Association COMITE DEPARTEMENTAL
DE TARN ET GARONNE DE LA
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

140, avenue de l'EUROPE

ALBASUD

82 000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT
A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 600 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **COMITE DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Principe, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Règles et principes comptables**

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, ainsi que sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble ;

- **Ressources collectées**

Nous avons également vérifié les informations reprises dans le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public des points 4.1 et 4.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 24 mars 2026

SODECAL AUDIT



Anne Labre DESTRUDEL
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 060	1 060		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	140 000		140 000	140 000
	Constructions	472 602	207 723	264 879	290 535
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	48 160	46 030	2 130	2 459
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 100		1 100	
TOTAL (I)		662 922	254 813	408 108	432 994
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	40		40	674
	Autres créances	5 970		5 970	5 132
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	600 776		600 776	645 847
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	606 786		606 786	651 653
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 269 707	254 813	1 014 894	1 084 648
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				1 100	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 032 456	905 735
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(71 343)	126 721
	Total des fonds propres	961 112	1 032 456
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 000	1 500
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	1 000	1 500
	Total des fonds associatifs	962 112	1 033 956
Fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	2 340	838
DETTE (1)	Total des provisions	2 340	838
DETTE (1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE (1)	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 264	30 576
	Dettes fiscales et sociales	14 078	9 174
	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 099	
	Produits constatés d'avance		10 104
	Total des dettes	50 442	49 854
ENGAGEMENTS DONNES	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 014 894	1 084 648
SYGNAIRES MARENCO	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(71 343,23)	126 720,77
	(1) Dont à moins d'un an	50 442	49 854
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			6/42

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 776	5 330
	Prestations de services	1 109	5 683
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	9 801	9 291
	Dons	193 329	158 672
	Cotisations	11 560	10 432
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	17 957	150
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		10 956
	Autres produits	82 429	193 899
	Total des produits d'exploitation	321 961	394 413
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	420	272
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	127 612	91 189
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 283	8 758
	Rémunération du personnel	69 509	52 930
	Charges sociales	19 669	14 987
	Subventions accordées par l'association	126 171	59 534
	Dotation aux amortissements et dépréciations	30 065	29 162
	Dotation aux provisions	1 502	24
	Autres charges	13 199	13 245
	Total des charges d'exploitation	397 430	270 101
Charges financières	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(75 469)	124 313
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	4 941	6 718
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	4 941	6 718
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(70 528)	131 031
	Produits exceptionnels		500
	Charges exceptionnelles		3 796
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 296)
	Impôts sur les sociétés	815	1 014
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	326 902	401 632
	TOTAL DES CHARGES	398 245	274 911
	EXCEDENT ou DEFICIT	(71 343)	126 721
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	53 995	52 658
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	53 995	52 658
	CHARGES	53 995	52 658
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	53 995	52 658

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 3
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7 Stocks	12
3.1.1 Etat des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations.....	12
3.1.3 Disponibilités.....	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.1.5 Charges constatées d'avance.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.3.1 Tableau de variation	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 Etat des échéances	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	21
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	21
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	21
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	21
4.2.1.3 Mécénat.....	21
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	21
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	21
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	22
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	22
4.2.3 Subventions et autres concours publics	22
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations	23
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés	23
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	23
4.3.1 Modalités de répartition des charges	23

4.3.2	Missions sociales.....	24
4.3.3	Frais de recherche de fonds	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	Frais de fonctionnement	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	25
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	Principes généraux.....	25
4.4.2	Principes de valorisation	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	33
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	34
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	34
5.1	AUTRES INFORMATIONS	34
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	34
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié.....	35
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	35
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	35

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Une mobilisation importante de tous nos partenaires, de nombreux commerçants et des mairies avec l'aide très soutenue de quelques bénévoles de la Ligue contre le Cancer du Tarn-et-Garonne ont permis de récolter la somme de **62 963 €** au cours de manifestations organisées pour **Octobre Rose**.

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Action en direction des chercheurs à Toulouse et en France : **100 000 €**
- Collecte en partenariat avec les magasins E. LECLERC : **6 911 €**
- Association Loisirs et Culture de Canals : **10 000 €**
- Importante mobilisation de l'Association Phil'anthrope sur les soins et support.
Un don de **4 500 €** reversé à la ligue permettra de poursuivre nos actions en direction des malades, des proches.

Une équipe de bénévoles (professionnels de la santé) est intervenue sur le territoire du Tarn-et-Garonne dans le cadre de la prévention des cancers féminins, la tabacologie et le solaire.
Son succès nous encourage à poursuivre cette campagne.

LES SUBVENTIONS : 9 301 €

- ✚ Hôtel du Département : 2 125 €
- ✚ Mairie de Montauban : 3 500 €
- ✚ Mairies de Belvèze, Castelferrus, Castelsagrat, Cayrac, Cazes-Mondenard, Cumont, Escazeaux, Gimat, Donzac, Goudourville, Labourgade, Lacour, La Salvetat-Belmontet, L'Espinas, Mirabel, Montbarla, Moissac, Montastruc, Montech, Poupas, Pompignan, St-Arroumex, St-Georges, St-Paul-d'Espis, Touffailles, Valeilles : 3 676 €

LES LEGS, ASSURANCES VIES & DON DECES : 85 521 €

- ✚ Legs : 0 €
- ✚ Assurances vies : 60 575 €
- ✚ Dons décès : 24 946 €

Il est à noter une diminution de l'assurance vie et une progression des quêtes décès en faveur de la Ligue du Tarn-et-Garonne.

NOS PARTENAIRES PRINCIPAUX

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE CANALS, ASSO. LES BAROUDEURS, ASSO. QUARTIER 13, CAF TARN-ET-GARONNE, CREMATORIUM, E. LECLERC, GOLF D'ESPALAIS, LANNES & FILS, LA CAISSE D'EPARGNE, LE CREDIT AGRICOLE, MONTAUBAN ATHLETISME, PHIL'ANTROPE, SIEEOM-VERRE, TECHNI-PRINT.....*et bien d'autres.*

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	1 060			1 060
Immobilisations corporelles	656 683	4 079		660 762
Immobilisations financières		1 100		1 100
Total	657 743	5 179	0	662 922

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	4 079	0
→ Travaux d'aménagement	2 400	
→ Matériel informatique	1 121	
→ Mobilier	558	
Immobilisations financières	1 100	0
→ Dépôts et cautionnement versés	1 100	
→ ...		

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles	1 060			1 060
Amort. Immobilisations corporelles	223 689	30 065		253 753
Amort. Immobilisations financières				
Total	224 749	30 065	0	254 813

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant souscript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	40	40	
→ Autres Créances		0	
→ Créances reçues par legs ou donations	5 346	5 346	
→ Charges constatées d'avance	624	624	
Total	6 010	6 010	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	152 509	4 941
Livrets et comptes épargne	298 186	
Comptes à terme	150 000	
Total	600 695	4 941

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	5 346	2 735
Autres créances		
→ Bureau National		491
→ Organismes sociaux		87
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	5 346	3 313

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
... Avance fournisseur THOURON	450	450
... GRENKE	174	174
...		1 195
...		
...		
Total	624	1 819

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	34 676							34 676
→ Fonds de réserve générale	871 059	126 721	126 721					997 780
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	126 721			-71 343		126 721		-71 343
Subventions d'investissement	1 500					500		1 000
Provisions réglementées								
Total	1 033 956	126 721	126 721	-71 343	0	127 221	0	962 113

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	838	1 502		2 340
→				
Total	838	1 502	0	2 340

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 65 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 264	34 264		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	14 078	14 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	2 099	2 099		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	0	0	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	815	1 014
→ Impôt sur les sociétés	815	1 014
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	13 264	8 160
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 528	861
→ Caisse de retraite	1 879	1 213
→ Caisse de prévoyance	750	472
→ Personnel autres charges à payer	578	404
→ Organismes sociaux autres charges à payer	25	0
→ Dettes congés à payer	5 709	3 969
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 620	1 126
→ Prélèvement à la source	175	115
Total	14 079	9 174

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	29 104	25 413
→ FNP - Factures non parvenues	6 649	6 459
→ FNP - Factures non parvenues BN	22 455	18 954
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
...		
Total	29 104	25 413

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

082 - COMITÉ DU TARN ET GARONNE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	303 153,38	302 658,38	183 059,27	181 009,86	
1.1 Réalisées en France	303 153,38	302 658,38	183 059,27	181 009,86	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	196 242,31	195 747,31	139 935,11	137 885,70	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	106 911,07	106 911,07	43 124,16	43 124,16	
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	61 074,39	44 494,39	34 177,03	13 758,85	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	60 602,39	44 022,39	33 609,71	13 191,53	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	472,00	472,00	567,32	567,32	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31 700,39	19 417,36	56 636,71	41 511,13	
3.1 Frais d'information et de communication	6 020,50	6 020,50	4 133,18	4 133,18	
3.2 Frais de fonctionnement	23 066,73	10 783,70	18 697,25	3 571,67	
3.3 Autres charges	2 613,16	2 613,16	33 806,28	33 806,28	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 502,00	1 502,00	24,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	815,00		1 014,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES	398 245,16	368 072,13	274 911,01	236 279,84	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-71 343,23		126 720,77		

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	53 994.60	53 994.60	52 658.10	52 658.10
<i>Réalisées en France</i>	<i>53 994.60</i>	<i>53 994.60</i>	<i>52 658.10</i>	<i>52 658.10</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	53 994.60	53 994.60	52 658.10	52 658.10

	Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-295 574,90	-295 574,90	-357 748,95	-357 748,95
<i>1.1 Cotisations sans contrepartie</i>	<i>-11 560,00</i>	<i>-11 560,00</i>	<i>-10 432,00</i>	<i>-10 432,00</i>
<i>1.2 Dons, legs et mécénat</i>	<i>-193 328,82</i>	<i>-193 328,82</i>	<i>-158 671,69</i>	<i>-158 671,69</i>
<i>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</i>	<i>-90 686,08</i>	<i>-90 686,08</i>	<i>-188 645,26</i>	<i>-188 645,26</i>
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-21 551,03		-34 591,83	
<i>2.1 Cotisations avec contrepartie</i>				
<i>2.2 Parrainage des entreprises</i>			<i>-1 486,00</i>	
<i>2.3 Contributions financières sans contrepartie</i>	<i>-2 060,00</i>		<i>-18 335,47</i>	
<i>2.4 Autres produits non liés à la générosité du public</i>	<i>-19 491,03</i>		<i>-14 770,36</i>	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-9 776,00		-9 291,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-326 901,93	-295 574,90	-401 631,78	-357 748,95

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	53 994.60	53 994.60	52 658.10	52 658.10
<i>Bénévolat</i>	<i>53 994.60</i>	<i>53 994 60</i>	<i>52 658.10</i>	<i>52 658.10</i>
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Dons en nature</i>				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Dons en nature</i>				
TOTAL	53 994.60	53 994.60	52 658.10	52 658.10

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	80 369	175 564
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Prestation et autres ventes	5 376	6 363
→ Produits financiers	4 941	6 718
→ ...		
→ ...		
Total	90 686	188 645

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services	19 491	14 770
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	19 491	14 770

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2025.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Assurance	85	10	5	100
Electricité et eau	85	10	5	100
Téléphone	85	10	5	100
Affranchissement	85	10	5	100
Autres (à préciser)				
Total	340	40	20	400

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	29 478	32 130
Actions d'information, de prévention et de dépistage	36 991	16 997
Actions de formation		
Actions de recherche	15 722	14 091
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	6 987	4 700
Total	89 178	67 918

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	124 701	87 398
Actions d'information, prévention,dépistage	37 925	29 484
Actions de formation	132	132
Actions de recherche	25 769	20 822
Actions autres	7 715	2 099
Total	196 242	139 935
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	106 911	43 124
Actions autres		
Total	106 911	43 124

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	6 021	4 133
Frais de gestion :	19 000	14 533
Impôts et taxes	506	593
Cotisations statutaires 10%	3 561	3 572
Charges financières	1 109	848
Dotations aux amortissements	1 503	29 162
Charges exceptionnelles		3 796
Total	31 700	56 637

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	53 995	52 658
Total		53 995	52 658

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	420	106 911			58 059	472	19 133	1502			420
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	49 948										127 612
Aides financières	19 260										126 171
Impôts, taxes et versement assimilés	8 777										9 283
Salaires et traitements	63 998										69 509
Charges sociales	18 193										19 669
Dotations aux amortissements et dépréciations	28 562										31567
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	7 121				2 506		3 572			13 200	
Charges financières										0	
Charges exceptionnelles										0	
Participations des salariés aux résultats										0	
Impôt sur les bénéfices										8 15	815
TOTAL	196 280	106 911	0	0	60 565	472	31701	1502	815	0	398 245

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	53 995				
TOTAL	53 995	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 990
Total	3 990

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 082 - COMITÉ DU TARN ET GARONNE	Décembre 2025	Décembre 2024
	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	302 658,38	181 009,86
1.1 Réalisées en France	302 658,38	181 009,86
Actions réalisées par l'organisme	195 747,31	137 885,70
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé	124 351,08	86 834,84
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	37 830,26	27 998,05
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	131,87	132,28
Actions de société et politique de santé	7 714,86	2 098,81
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	25 719,24	20 821,72
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
Versements à d'autres organismes agissant en France	106 911,07	43 124,16
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	106 911,07	43 124,16
Programmes nationaux	106 911,07	43 124,16
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	44 494,39	13 758,85
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	44 022,39	13 191,53
Frais d'appel de dons	35 991,68	6 771,47
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	4 862,25	6 179,19
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes	3 168,46	240,87
Activités de récupérations		

2.2 Frais de recherche d'autres ressources	472,00	567,32
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat	472,00	567,32
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 417,36	41 511,13
3.1 Frais d'information et de communication	6 020,50	4 133,18
Frais d'information et de communication externe	1 584,09	602,42
Frais d'information et de communication interne	4 436,41	3 530,76
3.2 Frais de fonctionnement	10 783,70	3 571,67
Frais de gestion	6 717,13	
Formation administrative		
Impôts et taxes	505,96	
Cotisation statutaire 10%	3 560,61	3 571,67
3.3 Autres charges	2 613,16	33 806,28
Charges financières	1 109,91	848,04
Dotations aux amortissements	1 503,25	29 162,16
Charges exceptionnelles		3 796,08
TOTAL DES EMPLOIS	366 570,13	236 279,84
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 502,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		121 469,11
TOTAL	368 072,13	357 748,95

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	53 994,60	52 658,10
Réalisées en France	53 994,60	52 658,10
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	53 994,60	52 658,10

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		



082 - COMITÉ DU TARN ET GARONNE

Décembre
2025

Décembre
2024

RESSOURCES PAR ORIGINE CER

TOTAL
GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC

TOTAL
GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

-295 574,90

-357 748,95

1.1 Cotisations sans contrepartie

-11 560,00

-10 432,00

1.2 Dons, legs et mécénat

-193 328,82

-158 671,69

Dons manuels non affectés

-184 986,20

-143 056,64

Dons manuels affectés

-8 342,62

-15 615,05

Legs, donations et assurances-vie non affectés

Legs et autres libéralités affectés

Mécénat

1.3 Autres produits liés à la générosité du public

-90 686,08

-188 645,26

Manifestations

-5 736,00

-5 260,00

Ventes (dont abonnement à vivre)

-40,00

-70,00

Prestations et autres ventes

-64,90

-297,17

Activités de récupération

-169,43

Charges et Produits exceptionnels

Droits d'auteurs

Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)

634,50

-735,80

Autres produits affectés

Produits financiers

-4 940,95

-6 718,31

Quotes parts de générosité reçues d'autres entités

-80 369,30

-175 563,98

2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS

Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation

Utilisation fonds dédiés sur contributions financières

Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège

Utilisation fonds dédiés s/ressources GP

Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés

TOTAL DES RESSOURCES

-295 574,90

-357 748,95

DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

-72 497,23

TOTAL

-368 072,13

-357 748,95

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

574 561,77

433 750,45

+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public

-72 497,23

121 469,11

Investissements et désinvestissements nets liés à la GP

25 985,88

19 342,21

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

528 050,42

574 561,77

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
<i>Bénévolat</i>	53 994,60	52 658,10
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en nature</i>		
TOTAL		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
09/01/18	REAMGT ET EXTENS° BA	4 380,00				125,07	125,07
09/01/18	ETANCHEITE DE 2 TERR	4 086,00				163,38	163,38
24/01/18	ETANCHEITE TOITURE A	30 586,32				1 223,33	1 223,33
23/03/18	ETANCHEITE TOITURE A	2 016,00				80,57	80,57
09/01/18	BOURRIE/B11 ARCHI PR	49 130,52				3 274,81	3 274,81
09/01/18	BOURRIE/B11 ARCHI PR	1 777,77				118,43	118,43
09/01/18	MPE ELECTRICITE/B11	49 016,24				3 267,13	3 267,13
09/01/18	COLAS MASSIF ET POSE	810,00				80,88	80,88
09/01/18	LAGARRIGUE AMENGT	90 987,73				9 098,22	9 098,22
09/01/18	LAGARRIGUE AMENGT	934,80				93,25	93,25
19/01/18	CUISINE EQUIPEE POSE	5 171,30				516,78	516,78
30/04/19	MARQUAGE AU SOL LIGU	528,00				48,13	48,13
18/11/19	PANNEAU ALU	864,00				75,44	75,44
09/01/18	ROUDIE REV'T SOL/B11	25 190,40				1 678,93	1 678,93
25/05/18	ROUDIE PEINTURE/B11	5 107,20				340,18	340,18
09/01/18	ACHAT PREFABRIQUE EX	106 208,88				3 034,20	3 034,20
09/01/18	COLAS VOIRIES ET RES	55 690,20				1 590,96	1 590,96
09/01/18	MAITRISE OEUVRE SUD	1 800,00				51,37	51,37
07/10/20	ARMOIRE FORTE FIRERA	1 318,79				201,98	201,98
09/01/18	REAMNGT EXTENS° BAT	3 600,00				102,84	102,84
09/01/18	REAMGT ET EXTENS° BA	12 240,00				349,60	349,60
09/01/18	REAMGT ET EXTENS° BA	7 980,00				227,90	227,90
22/12/21	LNCC/ORDINATEUR/FACT	670,00				27,92	27,92
18/10/22	NOVAPAGE/SYSTEME CON	162,00				43,05	43,05
18/10/22	NOVAPAGE/SYSTEME CON	324,00				86,10	86,10
18/10/22	NOVAPAGE/SYSTEME CON	486,00				129,15	129,15
18/10/22	NOVAPAGE/SYSTEME CON	2 268,00				602,70	602,70
11/12/23	LNCC ECRAN DELL P2422	218,40				72,80	72,80
01/01/24	SCHILLER DEFIBRI/FAC	920,86				306,95	306,95
03/12/24	VERISURE ALARME/12-2	598,80				199,60	199,60
10/12/24	AYDA METAL PROTECTIO	1 250,00				125,00	125,00
03/04/24	BOURRIER CLIM EXT	10 846,37				2 169,27	2 169,27
30/01/25	CLAMENS VIDEO PORTE				2 400,00	220,67	220,67
28/02/25	BUROTEAM BUREAU+FTUR				558,38	93,37	93,37
05/05/25	LNCC PC DELL+MONITOR				1 042,80	227,87	227,87
05/05/25	LNCC CLAVIER+SOURIS/				77,76	16,99	16,99
		477 168,58			4 078,94		30 064,82

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	11	1383,5	1	24654
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	6	1615,5		28788
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	7	31		552
Total	24	3 030	1	53 994

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	4	3 631	2
Total	4	3 631	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	} 5 010
Total		5 010

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1457 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.